

**Assemblée générale**Distr. générale
8 février 2001

Original: français

Cinquante-cinquième session

Point 179 de l'ordre du jour

Examen du problème du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise sous tous ses aspects**Lettre datée du 7 février 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Togo auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le document intitulé « Consensus et Plan d'action africains : les dirigeants doivent juguler le VIH/sida » adopté par le deuxième Forum du développement africain qui s'est tenu à Addis-Abeba du 3 au 7 décembre 2000 (voir annexe).

Organisé par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique en collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le sida (ONUSIDA), le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, la Banque mondiale et d'autres partenaires, le Forum avait pour objectif de susciter l'engagement des gouvernements africains, des secteurs scientifique, technologique, traditionnel et intellectuel en Afrique et de la communauté des donateurs, à œuvrer en vue de juguler la pandémie du VIH/sida et d'atténuer les effets dévastateurs de cette pandémie en Afrique.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe* comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 179 de l'ordre du jour.

(Signé) Roland Y. Kpotsra

* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original.



**Annexe à la lettre datée du 7 février 2001, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent du Togo
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

**Consensus et Plan d'action africains : les dirigeants doivent
juguler le VIH/sida**

A. Le consensus

Préambule

C'est maintenant le moment décisif où l'Afrique doit écarter la menace du VIH/SIDA qui plane sur tout le continent. Pour juguler la pandémie du VIH/SIDA, il est demandé de chaque Africain, un engagement personnel, moral, politique et social exceptionnel. Les dirigeants au sein des familles, de la communauté, sur le lieu de travail, dans les écoles, dans la société civile, dans les gouvernements et au niveau international doivent agir pour arrêter – ce qui est faisable - la propagation de la pandémie du VIH/SIDA et assurer une vie décente à tous les citoyens africains. Chacune des actions que les dirigeants prennent pour prévenir le VIH/SIDA et pour venir en aide aux séropositifs sont, sans exception, des actions à entreprendre nécessairement pour réaliser une Afrique meilleure et plus développée et doivent être mises en œuvre intégralement et sans délais.

Beaucoup a été fait. De nombreuses communautés africaines et des nations entières ont démontré qu'il était possible de contenir et d'arrêter la propagation du VIH/SIDA. Les succès abondent et il est possible d'en remporter encore sur tout le continent. Le Forum pour le développement de l'Afrique 2000 est une percée. Il représente un jalon important en ce que les dirigeants nationaux sont prêts à s'attaquer, publiquement et politiquement, à des convictions et à des comportements personnels et intimes. Il marque un engagement collectif sans précédent à lutter contre le VIH/SIDA. Avec les ressources nécessaires et les dirigeants qu'il faut à tous les niveaux, le succès est assuré. Trop de temps a été perdu. Trop de vies ont été perdues. Le moment est maintenant venu d'agir.

1. Leadership personnel

- 1.1. Chaque individu doit, personnellement, briser le silence autour des normes et valeurs qui favorisent la propagation de la pandémie du VIH/SIDA. Chaque citoyen, dirigeant, femme, mari, parent, enfant, jeune, adulte, travailleur, employeur doit connaître et confronter des questions critiques concernant l'information, les attitudes et le comportement. Tout un chacun devrait être prêt à aborder ouvertement les relations sexuelles et les relations de pouvoir inégales dans ce domaine.
- 1.2. La famille est la pierre angulaire de la société. Les parents ont pour responsabilité particulière d'enseigner à leurs enfants les réalités du VIH/SIDA, dès leur plus jeune âge et de leur inculquer des valeurs morales et des attitudes sociales qui aideront à contenir la pandémie.

- 1.3. Chaque individu doit se considérer comme étant touché par la pandémie du VIH/SIDA et doit admettre qu'il puisse lui-même, ou un être qui lui est cher, être infecté.
- 1.4. Chaque individu devrait faire face à la réalité du déni, de la stigmatisation et de la discrimination qui frappent les séropositifs et devrait considérer les séropositifs comme des membres de sa famille, de sa communauté et de son pays.
- 1.5. Les séropositifs sont des êtres humains qui jouissent pleinement de leurs droits humains. Ils doivent être considérés, dans la lutte commune contre le VIH/SIDA, comme des ressources essentielles et comme des alliés précieux. Ils ne devraient pas être utilisés ou manipulés dans la campagne contre le VIH/SIDA.
- 1.6. Chaque individu doit prendre la responsabilité d'éviter un comportement sexuel risqué afin de se protéger et de prévenir la transmission du virus. Cela veut dire qu'il faut prôner la fidélité et appliquer ce principe dans les faits.
- 1.7. Les jeunes eux-mêmes ont pour responsabilité personnelle de relever le défi du VIH/SIDA, non seulement dans leur vie personnelle mais aussi en prêchant par exemple. Ils ont créé un véritable mouvement social autour du VIH/SIDA qui mérite d'être soutenu.

2. Leadership communautaire

- 2.1 La lutte contre le VIH/SIDA sera gagnée dans chaque communauté, dans chaque village, banlieue et établissement humain à travers toute l'Afrique. Le pouvoir et les ressources nécessaires pour vaincre la pandémie doivent être dévolus aux groupes et institutions au niveau local.
- 2.2 Au niveau communautaire il faudrait mener une lutte commune pour vaincre le VIH/SIDA, en adoptant des actions et des stratégies qui mobilisent tous les membres et toutes les parties de la communauté, afin de réaliser un véritable partenariat local.
- 2.3 Les personnes vivant avec le VIH/SIDA sont au centre des efforts déployés par les communautés pour venir à bout de la pandémie et changer les attitudes afin de faire face au rejet, à la stigmatisation et à la discrimination. Leurs droits doivent être respectés entièrement et leur capacité à diriger doit être reconnue.
- 2.4 Il faudrait donner aux femmes et aux filles plus d'autorité et de moyens au foyer, sur le lieu de travail, à l'école et dans la communauté et leur fournir des moyens de protection culturelle, juridique et matérielle contre les abus sexuels. Les chefs traditionnels doivent être des alliés sur lesquels on peut compter pour protéger les femmes de l'abus sexuel. Les personnes coupables de violence sexuelle et domestique à l'égard des femmes et des enfants, doivent être poursuivis devant les tribunaux. Des tribunaux protégeant les intérêts de l'enfant, de la femme et de la famille doivent être créés sur une

grande échelle et recevoir l'appui qu'il faut. Les responsabilités de l'homme à l'égard de la femme doivent être soulignées.

- 2.5 Les responsabilités des hommes à l'égard des femmes et des fillettes doivent être soulignées. Les efforts dans le domaine de l'éducation doivent viser les hommes en vue d'en faire des alliés de poids dans la lutte contre le VIH/SIDA.
- 2.6 Les enfants orphelins du SIDA devraient être la responsabilité de la famille et de la communauté, et la famille devrait recevoir un appui suffisant pour qu'elle puisse assurer leur bien-être, leur éducation et leur bon état de santé.
- 2.7 Les gouvernements ont la responsabilité spéciale de susciter un sens de responsabilité sociale chez les hommes de troupe et d'autres hommes en uniforme. Ils doivent être à l'avant garde des activités menées pour prévenir et punir les crimes sexuels commis par ces serviteurs de l'Etat.
- 2.8 Toutes les personnes, quelle que soit leur orientation sexuelle, doivent avoir accès à l'information appropriée sur la prévention du VIH, l'accès à un traitement et à des soins appropriés et ne devraient pas être l'objet de stigmatisation, de discrimination et ne devraient pas avoir peur.
- 2.9 La disponibilité de condoms à des prix abordables devrait être assurée, et on devrait bien faire comprendre leur importance et montrer comment les utiliser. L'accès des jeunes et des personnes des zones rurales au condom est d'une importance particulière.
- 2.10 Les jeunes constituent plus de la moitié de la population de l'Afrique et sont les dirigeants d'aujourd'hui et de demain. Les jeunes doivent être clairement reconnus et encouragés comme étant des participants et l'objectif essentiel dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action contre le VIH/SIDA à tous les niveaux. Les organisations des jeunes ont besoin de soutien et de ressources. Les représentants des jeunes de toutes les régions d'Afrique ont joué un rôle important au cours du Forum et la Déclaration des jeunes figure à l'Annexe I, en tant que partie intégrante de la présente déclaration.
- 2.11 Les nombreux groupes d'intérêt au sein des communautés ont chacun des rôles et des responsabilités spécifiques qu'il faut souvent élargir beaucoup plus, pour en faire des alliés à part entière dans la lutte contre le VIH/SIDA et pour ce qui est de l'appui à apporter aux personnes vivant avec le VIH/SIDA. Ces groupes d'intérêt sont :
 - a) Les personnes vivant avec le VIH/SIDA, dont la participation est essentielle,
 - b) Les chefs spirituels, qui sont parmi les membres les plus influents de la communauté, et qui fournissent des conseils moraux et sensibilisent,
 - c) Les tradipraticiens jouent de multiples rôles, ils fournissent des soins palliatifs et contribuent aux efforts au niveau mondial pour trouver un remède,

- d) Les personnes qui fournissent des soins en tant qu'éducateurs sanitaires et sources de réconfort, sont des alliés cruciaux,
- e) Les groupes de femmes sont un élément intégral de la communauté, les dirigeantes sont des éducatrices et des exemples pour les femmes et les filles et peuvent jouer un rôle fondamental pour ce qui est de changer les attitudes des hommes,
- f) Les enseignants et les éducateurs, y compris les communicateurs sont des intermédiaires d'une importance capitale pour ce qui est d'influencer les enfants et les jeunes et constituent des exemples qu'on cherche à imiter. Ils doivent recevoir une formation qui leur permette de parler franchement de l'éducation sexuelle et d'informer sur le VIH/SIDA.
- g) Les employeurs et les syndicats ont des rôles clés à jouer pour ce qui est des initiatives prises dans les lieux de travail pour combattre le VIH/SIDA et faire face à la stigmatisation et à la discrimination,
- h) Les représentants élus et les chefs traditionnels devraient être représentatifs de leurs mandants et leur rendre des comptes, y compris les personnes vivant avec le SIDA, ils peuvent jouer un rôle important pour ce qui est de mieux faire connaître leurs intérêts et de mobiliser des campagnes à l'échelle de la communauté,
- i) Les personnes âgées ont besoin d'être éduquées et de recevoir une assistance qui leur permette de fournir une aide et des soins aux personnes malades du SIDA et aux orphelins du SIDA. Les personnes âgées doivent être utilisées pour fournir une éducation conforme à la tradition et à la culture, aux familles, aux communautés et aux groupes civiques.

2.12 Les personnes s'occupant de personnes vivant avec le SIDA ont besoin d'une assistance spéciale, compte tenu du fardeau et des responsabilités spécifiques sur leurs épaules.

2.13 En somme, il est nécessaire de mobiliser toute la société au niveau communautaire, de créer une «immunité sociale» forte contre le fléau du VIH/SIDA. Pour ce faire, il importe de combiner totalement les actions en rompant le silence autour de la stigmatisation, d'assurer la prévention, de fournir un traitement et des soins efficacement.

3. Leadership national

3.1 Les leaders nationaux ont pour première responsabilité de créer les conditions d'une mobilisation des communautés à l'échelle nationale, d'une ampleur comparable à la mobilisation que suppose une guerre.

3.2 Nous disposons de nombreux exemples d'initiatives nationales remarquables. Le défi consiste à les reproduire à grande échelle pour toucher toutes les communautés. Il peut amener les leaders nationaux à affecter des ressources internes aux programmes de lutte

contre le VIH/SIDA et à faire en sorte que celles-ci parviennent activement aux groupes locaux.

- 3.3 L'exemple personnel des leaders nationaux peut transformer le climat moral et social dans le cadre duquel le SIDA peut faire l'objet de débats et être examiné de manière ouverte, et le déni et la stigmatisation peuvent être surmontés.
- 3.4 Il faudrait prévoir, dans les stratégies nationales, d'accroître les ressources et les systèmes nécessaires afin que les anti-rétroviraux et les médicaments essentiels puissent être mis à la disposition du plus grand nombre possible, aussi rapidement que possible. Pour cela, un leadership fort, des négociations ardues et la mobilisation de ressources nationales et internationales sont nécessaires.
- 3.5 La situation des femmes et des filles au niveau national mérite une attention particulière. Les femmes doivent être étroitement impliquées dans toutes les composantes des programmes de lutte contre le VIH/SIDA. Les autorités nationales doivent prendre l'initiative de créer des programmes spéciaux et de mettre en place des institutions spéciales afin de promouvoir les droits et les initiatives des femmes. Les relations et les opportunités inégales qui caractérisent les rapports entre hommes et femmes sont au cœur de la pandémie du VIH/SIDA. Comme les femmes africaines leaders ont démontré leur disponibilité à mener l'action sur les questions relatives au VIH/SIDA, promouvoir davantage de femmes leaders, à stature nationale et internationale, constitue un élément important de la lutte contre le VIH/SIDA. C'est en reconnaissance de l'importance de cette question, que la Déclaration du Groupe thématique sur les femmes, (Annexe III) est partie intégrante du présent Plan d'action.
- 3.6 Les autorités nationales et les conseils chargés de la lutte contre le SIDA doivent être renforcés d'urgence, afin que la réaction contre la maladie, aux niveaux national et communautaire, soit générale et multisectorielle. Pour ce faire, des cadres juridiques et réglementaires rigoureux doivent être mis en place. Les comités de lutte contre le VIH/SIDA devraient, dans chaque pays, s'étendre au niveau local. Il faudrait impliquer pleinement toutes les parties prenantes : les malades du SIDA, les jeunes et les organisations de la société civile. Les meilleurs exemples en Afrique prouvent que le leadership politique au sein de ces conseils est une nécessité au niveau le plus élevé.
- 3.7 Un leadership multisectoriel efficace exige que chaque secteur comprenne comment le VIH/SIDA influe sur ses activités ainsi que le rôle qu'il peut jouer dans l'élaboration d'un plan multisectoriel de lutte contre la pandémie.
 - a) Doté de ressources suffisantes, le secteur de la santé devrait jouer un rôle de premier plan dans la prévention, le traitement et la surveillance de la pandémie. Toutes les mesures permettant de limiter la transmission de la mère à l'enfant devraient être prises.

- b) Le secteur de l'éducation joue un rôle de premier plan pour une réaction efficace contre le VIH/SIDA. L'éducation sexuelle et l'éducation en matière de VIH/SIDA doivent faire partie de tous les programmes scolaires. Les écoles doivent être des modèles d'équité en ce qui concerne les relations entre garçons et filles et doivent être associées à la gestion des initiatives scolaires axées sur le VIH/SIDA. Les frais de scolarité et autres droits exigés pour l'inscription dans les écoles publiques doivent être abolis afin que tous les enfants puissent jouir de leur droit à l'éducation. Les donateurs devraient accorder un appui spécial au secteur de l'éducation.
- c) Les jeunes qui ne sont plus scolarisés devraient être ciblés et sensibilisés au moyen de stratégies appropriées.
- d) Les services sociaux doivent apporter leur assistance aux personnes qui s'occupent des malades du SIDA, ainsi que des personnes qui sont à leur charge. Il faudrait également apporter aux orphelins une assistance prévoyant des services de conseils.
- e) Les ministères des finances devraient faire en sorte que des ressources suffisantes soient affectées aux programmes de lutte contre le VIH/SIDA. Ils devraient réorienter leurs budgets et leurs procédures administratives de telle sorte que les fonds affectés à ces programmes puissent être gérés de la manière la plus efficace possible et puissent atteindre rapidement les niveaux requis.
- f) Les secteurs du commerce, de l'industrie et des mines doivent assumer leurs responsabilités, afin de réduire au minimum la transmission du VIH et d'appliquer des règles non discriminatoires en matière d'emploi. Les entreprises et les travailleurs devraient être impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action nationaux de lutte contre le VIH/SIDA. Des efforts devraient être déployés pour élargir ces activités aux secteurs informels.
- g) La production locale de produits pharmaceutiques appropriés devrait être encouragée.
- h) Le secteur rural court le plus grand risque, en raison des taux d'analphabétisme et de pauvreté élevés que l'on y enregistre. Les secteurs de l'agriculture de l'élevage et de la pêche devraient assumer leurs responsabilités, particulièrement en matière d'éducation sur le VIH/SIDA, comme les autorités rurales.
- i) L'armée doit avoir le courage de faire face à la réalité des niveaux élevés de prévalence du VIH chez les soldats et prendre les mesures nécessaires pour contrecarrer la transmission. Les armées doivent tenir compte des soldats

séropositifs. En tant qu'institutions nationales disciplinées, elles peuvent jouer un rôle majeur dans les programmes de lutte contre le VIH/SIDA. L'armée doit prendre des mesures pour mettre fin au niveau élevé de la violence sexuelle contre les femmes et les filles, en particulier dans les situations de conflit, et faire en sorte que les coupables soient poursuivis et punis. Les mêmes considérations s'appliquent aux autres services analogues de l'Etat tels que la police et le personnel pénitencier.

- j) Les travailleuses du sexe et les femmes obligées de s'adonner au « sexe pour la survie » devraient être protégées par la loi et les agents chargés de son application et bénéficier de l'éducation et de l'accès aux préservatifs et aux services médicaux.
 - k) Les instituts de recherche africains devraient s'engager activement dans la recherche de traitements améliorés du VIH/SIDA et des infections opportunistes, en s'inspirant, entre autres, de l'expertise des tradipraticiens.
 - l) Les médias devraient jouer un rôle de premier plan dans l'éducation des populations et l'adoption de nouveaux comportements. Les technologies de l'information et de la communication peuvent jouer un grand rôle dans la transmission nationale, régionale et mondiale de l'information.
 - m) Les artistes peuvent jouer un rôle clé dans les attitudes du public et servir de modèles.
- 3.8 Les personnes vivant avec le VIH/SIDA doivent être impliquées, de manière significative, dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques nationales.
- 3.9 Les gouvernements ont pour responsabilité d'améliorer, le cas échéant, les capacités requises pour mener la campagne contre le VIH/SIDA. Cette responsabilité touche notamment à leur propre efficacité et à l'obligation qu'ils ont de rendre des comptes, afin de tenir pleinement leurs engagements vis-à-vis des citoyens, et d'être en mesure de recevoir et d'utiliser l'aide internationale, de manière rapide et efficace. Les organisations de la société civile peuvent jouer un rôle clé dans le suivi des actions du gouvernement.
- 3.10 Les organisations de la société civile ont été, à maints égards, à l'avant-garde de la lutte contre le VIH/SIDA. Leur rôle doit être apprécié à sa juste valeur et encouragé. Les organisations non gouvernementales doivent s'imposer des règles de transparence élevées. La Position commune des organisations africaines de la société civile représentées à ce Forum est importante. Elle est jointe au présent Consensus africain, à l'Annexe II.

- 3.11 Les chefs religieux et traditionnels exercent une influence considérable s'agissant des questions de morale et de comportement personnels. Ils sont encouragés à se montrer encore plus actifs dans la suppression des stigmates liés au VIH/SIDA et assurer l'éducation de leurs congrégations. Si elles sont appliquées, l'abstinence et la fidélité s'avèreraient des moyens efficaces de prévention de la transmission du VIH. Les valeurs religieuses telles que l'assistance à apporter aux faibles, la tolérance et la convivialité peuvent aider dans la campagne contre le VIH/SIDA.

4. Leadership régional

- 4.1 La pandémie qu'est le VIH/sida en Afrique ignore les frontières. Il convient de prendre des mesures au niveau continental et les organisations régionales et sous-régionales africaines doivent prendre des initiatives.
- 4.2 On peut beaucoup apprendre des exemples illustrant comment différents pays d'Afrique ont réussi à arrêter la pandémie du VIH/sida. Partager les données d'expérience et fournir des conseils techniques tirés de l'expérience d'autres pays africains permet d'adopter les meilleures pratiques en Afrique.
- 4.3 Il convient d'apporter des soins et un traitement essentiels et complets aux personnes vivant avec le VIH/SIDA et aux séropositifs. Il faut d'urgence élaborer une stratégie continentale permettant de fournir à des prix peu élevés les anti-rétroviraux et traitement nécessaires pour lutter contre les infections opportunistes. Pour ce faire, il faut une stratégie panafricaine bien claire en partenariat avec les compagnies pharmaceutiques et les donateurs internationaux.
- 4.4 Le partenariat international contre le SIDA en Afrique a été créé pour mettre en place un cadre plus favorable à un véritable partenariat et à une meilleure coordination de l'action des principales parties intéressées à tous les niveaux. Il a pour objet de permettre d'obtenir les ressources supplémentaires, l'appui technique, le partage de l'information et la coordination de l'action des donateurs sous l'égide des gouvernements africains. Le partenariat international contre le SIDA en Afrique devra être intégralement mis en œuvre.
- 4.5 Pour que les programmes de lutte contre le VIH/SIDA soient efficaces, il importe au préalable d'assurer la paix. Les guerres qui se découlent actuellement en Afrique compromettent la mise en œuvre de tout programme de lutte contre le VIH/SIDA dans les zones touchées. C'est pourquoi il est impératif que les gouvernements africains et les organisations régionales et sous-régionales africaines prennent les mesures nécessaires pour assurer et préserver la paix et la sécurité.
- 4.6 Les grands mouvements migratoires, la mobilité, le déplacement des populations et les flux de réfugiés sont des facteurs de risque du VIH/SIDA qui requièrent que les États coopèrent pour élaborer et mettre en œuvre des politiques de lutte contre le VIH/SIDA.

Il faudrait élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes destinés aux populations migrantes, mobiles et déplacées. Toutefois, il ne faudrait appliquer aucune mesure qui limiterait la liberté de mouvement.

- 4.7 La paix est un préalable essentiel à l'efficacité des programmes de lutte contre le VIH/sida. Les pays africains et les organisations régionales et sous-régionales ont un important rôle à jouer pour assurer et préserver la paix et la sécurité.
- 4.8 Les grands mouvements migratoires sont un facteur de risque d'infection par le VIH/sida, qui requièrent que les Etats coopèrent pour arrêter la propagation de la pandémie.

5. Partenariat au niveau international

- 5.1 Selon les estimations, il faudrait 3 milliards de dollars par an pour arrêter la pandémie que constitue le VIH/SIDA, y compris la prévention, le traitement, l'appui aux communautés, la recherche, la formation et la surveillance. Ce montant s'élèvera bientôt à 10 milliards de dollars si les traitements anti-rétroviraux ne sont pas mis à la disposition de toutes les personnes vivant avec le SIDA. Ces ressources sont disponibles aux niveaux national, régional et mondial.
- 5.2 Les ressources doivent provenir d'abord de sources intérieures. Dans le cadre des stratégies multi-sectorielles, il faudrait inscrire des crédits suffisants pour les programmes de lutte contre le VIH/SIDA dans le budget de tous les ministères. Certains responsables nationaux se sont engagés à mettre le pays sur le « pied de guerre ». En ce qui concerne les ressources, un tel engagement implique qu'on dépensera beaucoup plus pour la lutte contre le VIH/SIDA que pour les dépenses militaires en temps de paix.
- 5.3 Pour ce faire, il faut également mobiliser des ressources de toutes les sources possibles telles que le secteur privé national et les ressources des collectivités locales.
- 5.4 Les donateurs étrangers et les institutions financières internationales doivent sensiblement accroître leurs engagements financiers en faveur des programmes de lutte contre le VIH/sida et des programmes de développement. Cette assistance, chaque fois que possible, devrait prendre la forme de subventions et non de prêts et devrait faire l'objet d'une procédure accélérée.
- 5.5 Il faudra réduire sensiblement le prix des médicaments anti-rétroviraux et du traitement des infections opportunistes. Les gouvernements africains, les donateurs et les institutions financières et internationales doivent travailler en partenariat pour ramener les prix des médicaments à un niveau qui soit en rapport avec les coûts de production.

- 5.6 Il faudrait intensifier les travaux de recherche au niveau international pour la mise au point de vaccins et de traitements du SIDA et des infections opportunistes, et à cet effet, travailler en collaboration avec les communautés et instituts de recherche africains pour que l'Afrique en profite.
- 5.7 Il convient d'élaborer un code international de bonne pratique qui servira à sauvegarder et à garantir les droits des travailleurs vivant avec le VIH/SIDA et à préciser les responsabilités des employeurs. L'OIT devrait fournir un appui et une assistance technique aux organisations d'employeurs et de travailleurs et au ministère du travail pour les aider à mettre en œuvre effectivement les politiques et plans d'action nationaux. Compte tenu de l'importance de ce qui précède, les conclusions et recommandations de la réunion tripartite avant le forum figurent à l'Annexe IV et constituent une partie intégrante de la présente déclaration.
- 5.8 L'allégement de la dette est une nouvelle source potentiellement importante pour obtenir des fonds et l'engagement politique, ainsi qu'un moyen d'intégrer les programmes de lutte contre le VIH/sida dans les plans de développement et de réduction de la pauvreté. Le programme de réduction de la dette appelé Initiative en faveur des pays pauvres très endettés devrait être élargi et accéléré, en particulier, dans les cas où les ressources sont réaffectées à la lutte contre le VIH/SIDA et à la réduction de la pauvreté.
- 5.9 Il faudrait chercher d'autres sources de financement telles que les sociétés et les fondations, et des formules de taxation innovatrices.
- 5.10 La diaspora africaine est une source importante de ressources, de connaissances et de réseaux qui peut être utilisée dans le cadre d'un véritable partenariat. Il est temps d'entreprendre des discussions sérieuses sur la façon de mobiliser à une grande échelle la diaspora.
- 5.11 Les efforts d'assistance internationale devraient être coordonnés, transparents et l'utilisation des fonds devrait être justifiée. Des mécanismes seront nécessaires pour fournir rapidement, effectivement, directement des ressources aux groupes locaux et pour les programmes et justifier leur emploi.

On peut endiguer, la pandémie du VIH/SIDA. Elle peut être enrayée et contenue s'il existe la volonté politique et si les ressources et des stratégies qui incluent tous les groupes d'intérêt en tant que partenaires indispensables sont mises en place. Les résultats obtenus par certains pays africains montrent que c'est faisable. Il faut maintenir les acquis et les étendre à tout le continent. La pandémie sera enrayée au niveau continental ou bien ne le sera pas du tout.

B. Plan d'action

1. Au niveau national

- 1.1 Chaque pays devrait organiser un atelier national d'ici à la mi-février 2001 pour déterminer la mesure dans laquelle le consensus et le plan d'action du forum peuvent être mis en pratique au niveau national.
- 1.2 Tous les gouvernements devraient élaborer des rapports à l'intention du Sommet spécial de l'OUA sur le VIH/SIDA qui se tiendra à la mi-mars. Ces rapports devraient comprendre des mesures concrètes en ce qui concerne les initiatives nationales au niveau le plus élevé et l'allocation de ressources.
- 1.3 Les organisations de la société civile, en particulier les personnes vivant avec le SIDA et les séropositifs ainsi que les jeunes devraient renforcer leur coopération, évaluer leur expérience et préparer leur contribution au Sommet spécial de l'OUA.
- 1.4 D'ici à la fin l'an 2001, chaque pays devrait s'assurer qu'il a mis en place une commission nationale de lutte contre le SIDA (ou son équivalent) et un plan stratégique s'appuyant sur une législation appropriée, les modalités de participation des personnes vivantes avec le VIH et d'autres parties intéressées ainsi que les mécanismes permettant de suivre régulièrement les progrès accomplis.

2. Aux niveaux régional et mondial

- 2.1 Les organisations régionales africaines, avec à leur tête la CEA, doivent faire en sorte que le consensus et le Plan d'action issus du Forum figurent en bonne place dans les ordres du jour des réunions des Chefs d'Etat africains, aux niveaux régional, sous-régional et supra-régional (par exemple, organisation de la Conférence islamique). Etant donné le grand nombre de résolutions, il est essentiel que les engagements pris soient contraignants et soient intégralement mis en œuvre conformément au plan d'action et au calendrier convenu.
- 2.2 Au cours de l'année 2001, les sommets sous-régionaux qui se tiendront devront en priorité s'attaquer au défi que constitue la lutte contre le VIH/SIDA. A cette fin, les organisations sous-régionales doivent, elles aussi, donner un rang de priorité élevé à la question de la lutte contre le VIH/SIDA dans leur programme de travail.
- 2.3 Lors de la réunion régionale des ministres des finances et de la planification qui se tiendra à Alger du 23 au 25 avril 2001, les stratégies interdépendantes de réduction de la pauvreté, d'allègement de la dette et de lutte contre le VIH/SIDA devront être examinées et des positions communes sur les ressources à mettre en place au niveau international pour la lutte contre le VIH/SIDA devront être arrêtées d'un commun accord.

- 2.4 Le Sommet spécial de l'OUA sur le VIH/SIDA et les autres maladies transmissibles qui se tiendra à Abuja du 25 au 27 avril 2001 doit constituer un événement central dans la campagne menée au niveau continental pour éradiquer le VIH/SIDA. A l'occasion de ce Sommet, une Déclaration et un Plan d'action devront être présentés aux chefs d'Etat et de gouvernement en vue de leur adoption. Les organisations de la société civile, les personnes vivant avec le SIDA, les jeunes et toutes les autres parties concernées devront être représentés à ce Sommet.
- 2.5 Le Sommet annuel de l'OUA qui se tiendra à Lusaka en juillet 2001 devrait accorder une attention particulière au VIH/SIDA et demander que cette question reste inscrite à l'ordre du jour des prochains sommets au cours desquels le Secrétaire général de l'OUA devra présenter un rapport sur les progrès accomplis dans la lutte contre le VIH/SIDA et sur les problèmes qui appellent d'urgence l'attention des Etats membres.
- 2.6 A l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA qui se tiendra en juin 2001, les participants africains devront présenter une position commune reposant sur ce consensus ainsi qu'une demande commune coordonnée pour obtenir une assistance au niveau international, un allègement de la dette et des médicaments à des coûts abordables.
- 2.7 A la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'enfance qui se tiendra en septembre 2001, il faudra clairement souligner que le VIH/SIDA constitue la menace principale pour les enfants africains et que tous les Etats ont la responsabilité collective de prendre toutes les mesures nécessaires pour que la prochaine génération d'Africains ne pâtisse pas du fléau du VIH/SIDA.
- 2.8 Le Secrétaire général de l'ONU devrait inviter l'Organisation à entreprendre en partenariat avec d'autres une importante campagne d'appel de fonds. Les principales sociétés du secteur privé, les fondations et les philanthropes devraient être invités à apporter leur contribution à l'initiative qui devrait avoir pour objet de combler le déficit de financement noté par l'ONUSIDA. La campagne devrait être menée en partenariat avec les principaux groupes d'intérêt en Afrique, en particulier les personnes vivant avec le SIDA pour encourager la communauté internationale à prendre les mesures nécessaires pour lutter contre la pandémie du VIH/SIDA en Afrique.
- 2.9 Le Partenariat devrait être le chef de file, en partenariat avec les organisations régionales africaines, les gouvernements et la société civile pour la mise en œuvre rapide des engagements pris mutuellement de mettre les médicaments anti-rétroviraux et d'autres traitements contre le SIDA à la portée des populations africaines vivant avec le VIH/SIDA.

- 2.10 Le Réseau des jeunes contre le SIDA devrait être encouragé à continuer à étendre son réseau régional de jeunes Africains en s'appuyant sur les structures et organisations existantes. Il devrait bénéficier d'un soutien moral et matériel.
- 2.11 En outre, il faut mettre en place les moyens nécessaires pour qu'à tous les niveaux, on puisse mener des évaluations périodiques, prendre connaissance mutuellement des pratiques optimales et exercer des pressions de groupes pour obtenir de meilleurs résultats.

3. Communications faites à l'occasion du Forum

- 3.1 Les principaux exposés faits par les personnalités ayant participé au Forum doivent faire l'objet d'une diffusion la plus large possible aux services de radiodiffusion et de télévision africains.